

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 29

Abstentions : 5
Exprimés : 24
Pour : 21
Contre : 3

N°2019-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le mercredi trois Juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, , Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Marie-Laurence Morange, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Magdaleina Fredon délégation à Guy Ratinaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombroy, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard.

Secrétaire de séance : Raoul Réchignac

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne : mise en place de l'équarrissage dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2018-63 en date du 13 septembre 2018, le Conseil Communautaire a, à la majorité, décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1750,00 € à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne dans le cadre de la mise en place de l'équarrissage, mesure obligatoire destinée à lutter contre la propagation de la tuberculose bovine. Cette subvention a été attribuée sur la base d'un document comptable fourni par la Fédération Départementale des Chasseurs.

A la fin de la saison de chasse, un bilan définitif des animaux prélevés a été effectué. Pour le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin, il s'établit comme suit :

- 811 chevreuils
- 360 sangliers
- 53 cerfs

Pour pouvoir procéder à l'élimination des déchets de venaison de manière légale, la Fédération Départementale des Chasseurs a dû faire appel à une société spécialisée. La Fédération doit donc s'acquitter des frais suivants :

- 255 € de frais fixes par centre de collecte
- 276 € la tonne de déchets de venaisons éliminés

Au final, pour le territoire de notre Communauté de Communes, le coût total de cette campagne s'élève à 4749,35 €.

Il pourrait donc être envisagé de verser une subvention complémentaire à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne d'un montant de 2999,35 €.

Il est également envisagé que ce soit la Communauté de Communes qui s'acquitte du versement de cette subvention, et ce au titre de la solidarité envers les communes de son territoire, mais également au titre du soutien apporté au monde agricole et en particulier à celui de l'élevage.

Monsieur Raffier pascal, Conseiller Communautaire intéressé n'a pas pris part au vote et a quitté la salle.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (21 pour ; 3 contre : *monsieur Gabette, mesdames Morange et Gaboriau ; 5 abstentions : messieurs Ratinaud, Pataud, Malivert, mesdames Fredon et Germond*) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 2999,35 € à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne,

-**DIT** que les crédits sont prévus au Budget principal 2019, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD